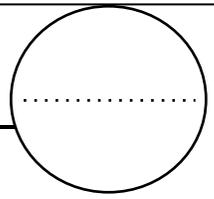




# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 6 février 2024.

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 6 février 2024 à compter de 20h00.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;  
M. Normand Lussier, conseiller no. 1;  
M. Roy Catto, conseiller no. 2;  
M. Christopher Hill, conseiller no. 3;  
M. Jonathan Mailloux, conseiller no. 4;  
Mme. Jayne McNaughton, conseillère no. 5;  
Mme Lucie Bourdon, conseillère no. 6;

Sont également présents:

Michael Krohn, Directeur général, Greffier, et  
Trésorier adjoint  
Annick Brunet, Trésorière

### VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2024-02-028

#### 1 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

2024-02-029

#### 2A - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

#### 3 - DÉLÉGATION

2024-02-030

#### 4A – DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

Comme mentionné à l'article 1007 du Code municipal, le rôle de perception 2023 est complété et déposé au bureau du greffier-trésorier. Il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti. Un avis public sera affiché aux endroits établis par la Municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2024-02-031

#### 4B - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 334 CONCERNANT LES TARIFS 2024

Considérant que le conseil municipal du Village de Hemmingford a adopté le 19 décembre 2023 un budget pour l'année financière 2024 qui prévoit des recettes égales aux dépenses qui y figurent;

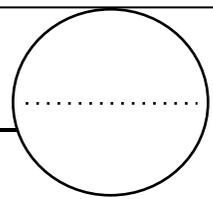
Considérant que l'adoption d'un budget nécessite l'établissement de taux de taxes foncières générales et la taxe pour la quote-part de la Sûreté du Québec de même que des tarifs relatifs aux compensations pour les services municipaux pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024;

Considérant que la municipalité a choisi d'établir annuellement les modes de paiement;

Considérant que le présent règlement amende les tarifs fixés par les règlements précédents sur les compensations pour services municipaux;

Considérant qu'une entente a été signée pour la répartition des frais d'exploitation du service de loisirs fourni par le comité municipal du Centre récréatif et de la bibliothèque communautaire de Hemmingford avec le Canton de Hemmingford soit 70% pour le Canton de Hemmingford et 30% pour le

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 6 février 2024.

- Village de Hemmingford et que les coûts de cette entente seront imposés à même le taux de taxe foncière générale;
- Considérant qu' une entente a été signée pour la répartition des frais d'exploitation du service pour la protection contre les incendies avec le Canton de Hemmingford, soit 70% pour le Canton de Hemmingford et 30% pour le Village de Hemmingford et que les coûts de ces ententes seront imposés par un tarif fixe annuel;
- Considérant qu' avis de motion pour le présent règlement a été donné le 17 janvier 2023 par Lucie Bourdon, conseillère, résolution #2023-01-005 ;
- Considérant qu' le projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du conseil tenue le 17 janvier 2023 et adopté par la résolution #2023-01-006 ;
- Considérant que le règlement de tarification établit les taux de la façon suivante :

TAXATION ET SERVICES RENDUS	2024
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE	0,5450 / 100\$ D'ÉVALUATION
TAXE SÛRETÉ DU QUEBEC	53.00\$
ENTRETIEN AQUEDUC	209.63 \$
ENTRETIEN ÉGOÜTS	161.23 \$
CHAMPLAIN INFRASTRUCTURES	306.63 \$
FRONTIÈRE INFRASTRUCTURES	79.88 \$
GESTION DES MATIERES RESIDUELLES	337.85 \$
INCENDIE	154.90 \$

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal du Village de Hemmingford adopte le règlement #327 tel que présenté lors de la séance du conseil.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2024-02-032

## **4C – AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTE-PART 2024 DE LA MRC JARDINS DE-NAPIERVILLE**

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

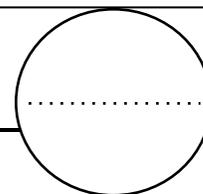
Que ce Conseil autorise le paiement de la facture de la MRC des Jardins-de-Napierville représentant la quote-part de la municipalité du Village de Hemmingford pour l'année 2024 au montant de 231 271 \$, payable de la façon suivante :

- 77 090,34 \$ au plus tard le 18 mars 2024 ;
- 77 090,33 \$ au plus tard le 17 juin 2024 ;
- 77 090,33 \$ au plus tard le 16 septembre 2024 ;

Que cette dépense soit imputée aux dépenses de fonctionnement tel que prévu au budget de 2024.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 6 février 2024.

2024-02-033

## 4D – DÉPÔT LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000\$ PASSÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2023 AVEC UN MÊME COCONTRACTANT DONT L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE QUI DÉPASSE 25 000\$.

Conformément aux dispositions de l'article 961.4 Du Code municipal, la Municipalité doit au plus tard le 31 janvier de chaque année, publié la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$.

En conséquence, le Directeur général, Greffier, et trésorier adjoint, Monsieur Michael Krohn confirme avoir affiché cette liste le 31 janvier 2024, sur le babillard officiel de la municipalité.

Fournisseur	Description	Montant
Assurance Desjardins	Assurances Collectives	26 464,83 \$
Canton de Hemmingford	Quote-part pour le service des incendies	66 388,62 \$
FQM Assurances Inc	Assurances	32 273,76 \$
Gerald Jr. Duteau	Déneigement mois d'hivers 2023	41 008,10 \$
Contact Cité	Consultants (travaux publics)	30 755,83 \$
Groupe conseil Shellex	Travaux ave. Margaret	87 940,47 \$
Ministère des Finances	Quote-part Sureté du Québec	63 485,00 \$
MRC Jardins-de-Napierville	Quote-part 2023	233 151,31 \$
W. Urbanisme Inc	Consultant (Urbanisme)	27 594,00 \$
Pavage M.C.M Inc	Travaux d'asphalte	34 032,60 \$
Forages LBM Inc	Puits Municipal	95 047,19 \$
Génipur Inc	Analyse d'eau	56 941,39 \$
LLG CPA Inc	Audit et vérifications	25 794,64 \$
Location d'Angelo Inc	Travaux ave. Margaret	1 138 658,06 \$
Laforest Nova Aqua Inc	Puits Municipal	34 042,38 \$

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

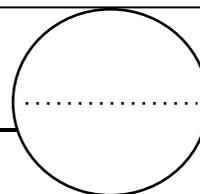
2024-02-034

## 4E – NOUVELLE UNITÉ MULTI-TÂCHES (PHOTOCOPIE, IMPRIMANTE, TÉLÉCOPIEUR, NUMÉRISATION) POUR LE BUREAU MUNICIPAL

Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford désire changer et optimiser l'unité multi-tâches actuelle dans le bureau. Cette unité fut achetée en 2015 et la performance de celle-ci se détériore;

Attendu que la municipalité a fait une vérification du coût d'un contrat de service dans la possibilité de relocaliser cette ancienne unité dans le bureau des travaux publics vu que cette dernière est la propriété de la municipalité;

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 6 février 2024.

Attendu que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour une nouvelle unité multi-tâches et que le résultat des soumissions se détaille comme suit :

Compagnie	Description	Prix
Burotic 360	Location 60 mois (possibilité de mise à niveau de l'unité environ 12 à 18 mois avant la fin de l'entente)	130\$ + tx / mois
Burotic 360	Achat	6 500\$ + tx
Burotic 360	Service (toner, pièce et main-d'œuvre)	0,0085 \$ / imp. noir 0,055\$ / imp. couleur
Copicom	Location 66 mois	93\$ + tx / mois
Copicom	Achat	4 965\$ + tx
Copicom	Service (toner, pièce et main-d'œuvre)	0,008 \$ / imp. noir 0,045\$ / imp. couleur

Attendu qu' il est possible de recevoir le service pour l'ancienne unité pour un autre 12 mois avec le fournisseur actuel (Copicom) au taux de 0.015\$ / impression noir et de 0.091\$ / impression couleur si nous allons de l'avant avec eux pour la nouvelle unité;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers présent, ce qui suit :

- Que l'achat d'une nouvelle unité multi-tâches pour le bureau municipal soit octroyé à Copicom au coût de 4 965\$ + tx et que le service soit prolongé de 12 mois pour l'ancienne unité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2024-02-035

## **4F-DÉCOMPTE PROGRESSIF #3 DE LOCATION D'ANGELO INC. – TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE MARGARET**

Considérant qu' une partie des travaux de l'avenue Margaret est exécutée ;

Considérant que la Municipalité a reçu le décompte progressif #3 de Location D'Angelo Inc. qui s'élève à 117 426.33 \$ taxes incluses ;

Considérant que ce décompte a été vérifié par le surveillant de chantier Shellex et celui-ci recommande de payer la facture telle que présentée ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-De procéder au paiement du décompte #3 pour un montant de 117 426.33 \$ taxes incluses à l'entrepreneur Location D'Angelo Inc.;

-Que ce montant sera transféré pour être payé à même le financement temporaire avec la Caisse Desjardins pour un montant total de 117 426.33 \$ taxes incluses ;

-Que ces travaux font partie de l'emprunt concerné par le règlement d'emprunt no. 329.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2024-02-036

## **4G-CONGRES ADMQ JUIN 12-14 2024 – DIRECTEUR GENERALE ET TRÉSORIÈRE**

Attendu que le congrès annuel de l'ADMQ se tiendra à Québec du 12 au 14 juin 2024 ;

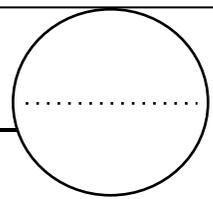
Attendu que le directeur général et le trésorier participeront au congrès cette année ;

Attendu que le coût de la participation des deux employés à la conférence est de 1 326,82 \$.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 6 février 2024.

## **6A - RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS**

Madame Pascale Giroux, coordonnatrice des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis par son service de voirie durant le mois de janvier 2024.

## **7A - RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE**

La consommation de l'eau potable a été de **56 157 gallons** par jour durant le mois de janvier. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

## **7B - RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

**2024-02-037**

## **7C-TRAVAUX ANNUELS DE MESURAGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS**

Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford doit procéder à chaque année au mesurage du niveau des boues des étangs aérés;

Attendu que Ces travaux sont nécessaires afin de respecter la réglementation en vigueur, relativement à l'exploitation et le fonctionnement des stations d'épuration des eaux usées au Québec;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers et conseillères présents, ce qui suit :

- Que le mandat d'effectuer les travaux soit accordé, comme par les années antérieures à l'entreprise : Écho-tech H2O, à raison d'un montant forfaitaire de 1 350 \$ plus taxes;
- Que les coûts soient imputés au budget de 2024 au poste #02-414-01-411.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

**2024-02-038**

## **7D-ENTRETIEN PRÉVENTIF DU POSTE DE POMPAGE DES EAUX USÉES**

Considérant qu' il est important d'entretenir adéquatement les deux pompes de l'usine d'épuration des eaux usées ;

Considérant l'offre de service pour l'inspection et entretien sur 3 ans de Pompex se présente comme suit :

Année 2024 : 1484\$ plus les taxes applicables  
Année 2025 : 1522\$ plus les taxes applicables  
Année 2026 : 1562\$ plus les taxes applicables ;

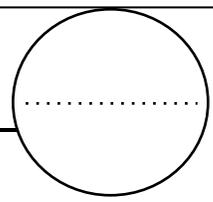
Considérant que les pièces à changer, s'il y a lieu, seront facturées en supplément et nous bénéficierons d'un escompte de 5% du prix de liste affiché ;

Considérant que si de l'équipement de pompage temporaire est requis pendant la réparation d'une ou plusieurs pompes suite à la visite d'inspection préventive, nous bénéficierons d'un escompte de 10% sur la location de l'équipement de pompage Pompex sur le prix de liste affiché;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire faire l'entretien préventif du poste de pompage à la compagnie Pompex et de prendre les fonds à même le poste 02-414-00-526.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 6 février 2024.

2024-02-039

## 9A-RAPPORT DES PERMIS DÉLIVRÉS DURANT LE MOIS DE JANVIER 2023

Monsieur Michael Krohn, Directeur général, ne déclare qu'aucun permis de construction n'a été délivré durant le mois de janvier 2023.

## 9B- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 333 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 297

- Considérant que le présent de règlement numéro 333 a également pour objet de retirer l'obligation relative aux clapets antiretour prévue au Règlement de construction numéro 297 (article 1.4.2) et de remplacer de Règlement numéro 235 concernant l'obligation d'installer une soupape de sureté sur tout établissement branché sur le système d'égout municipal afin d'éviter toute incongruité entre ces règlements.
- Considérant que l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C 47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;
- Considérant que le conseil juge opportun d'imposer la mise en place de protections contre les dégâts d'eau à l'égard de toute construction située sur son territoire;
- Considérant que suivant l'article 21 de la Loi sur les compétences municipales, la municipalité n'est pas responsable des dommages causés à un immeuble ou à son contenu si le propriétaire néglige ou omet d'installer un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout, conformément à un règlement adopté en vertu de l'article 19 de ladite loi;
- Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 16 janvier 2024;
- Considérant que toute modification d'un règlement de construction doit être faite conformément aux articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ c. A-19.1.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

Que ce conseil adopte le règlement numéro 333 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le règlement de construction n° 297, ayant pour objet d'imposer la mise en place, le maintien et l'entretien d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout et d'exonérer la Municipalité en cas de non-respect de ce règlement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2024-02-040

## 9C- AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 292-2 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

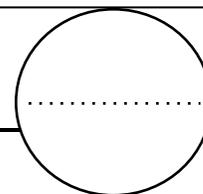
Madame Jayne McNaughton dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors de la présente séance, du projet de règlement numéro 292-2 relatif au plan d'urbanisme ayant pour objet de modifier les objectifs de densité par affectation pour ainsi assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-14).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2024-02-041

## 9D-ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 292-2 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 6 février 2024.

- Considérant que le plan d'urbanisme numéro 292 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 11 janvier 2018;
- Considérant que la Municipalité du village de Hemmingford doit son plan d'urbanisme numéro 292 afin d'être en concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-14);
- Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 février 2024;
- Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le projet de Règlement numéro 292-2 modifiant le plan d'urbanisme numéro 292, tel que rédigé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

**2024-02-042**

## **9E- AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 293-7 RELATIF AU ZONAGE**

Monsieur Jonathan Mailloux dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors de la présente séance, du projet de règlement numéro 293-7 modifiant le zonage ayant pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-14) afin de modifier les dispositions sur les réserves résidentielles et d'assurer la densité minimale.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

**2024-02-043**

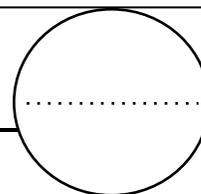
## **9F- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 293-7 RELATIF AU ZONAGE**

- Considérant que le présent projet de Règlement numéro 293-7 modifiant le zonage numéro 293 pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-14) afin de modifier les dispositions sur les réserves résidentielles et d'assurer la densité minimale;
- Considérant que le règlement de zonage numéro 293 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 11 janvier 2017;
- Considérant que la Municipalité du village de Hemmingford doit modifier les dispositions de son règlement de zonage numéro 293 afin d'être en concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-14);
- Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 février 2024;
- Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le projet de Règlement numéro 293-7 modifiant le zonage numéro 293, tel que rédigé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 6 février 2024.

2024-02-044

## 9G- MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DE CONSULTANT EN URBANISME

Attendu que malgré une entente intermunicipale pour le partage d'un inspecteur, un candidat n'a pas encore été embauché;

Attendu que il y a un besoin d'assistance technique aux personnes responsables de l'application des règlements d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'octroyer le mandat pour des services professionnels de consultant en urbanisme et d'acheter une banque de 60 heures d'une somme de 5 700\$ plus les taxes applicables de la firme W Urbanisme Inc.

Que ce conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat précité ainsi que tout autre document nécessaire en lien avec la présente résolution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2024-02-045

## 10A - SUBVENTION BIBLIOTHÈQUE COMMUNAUTAIRE DE HEMMINGFORD

Considérant que la Municipalité offre une subvention administrative de 1 800 \$ par année, pour aider à financer par exemple le déplacement des bénévoles;

Considérant qu' a demande de madame Céline Daignault, responsable de la bibliothèque, afin que le conseil contribue avec un montant de 1 000\$ au Fond Beattie Barr, un fond qui soutient des projets culturels au bénéfice des citoyens de Hemmingford ;

Considérant que le conseil contribue un montant de 1 500 pour le projet "Un livre pour chaque écolier» ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'un montant de 1 800 \$ soit remis comme subvention administrative ainsi qu'un montant de 1 000 \$ afin de contribuer au Fonds Beattie Barr de la Bibliothèque communautaire de Hemmingford et de contribue un montant de 1 500 pour le projet "Un livre pour chaque écolier» et de prendre les fonds à même le compte 02-702-30-310 et 02-702-30-959, tel que prévu au budget de 2024.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2024-02-046

## 10B - RÉPARTITION DE 15% POUR LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNAUTAIRE HEMMINGFORD

Attendu que selon l'entente avec la CRSBP, la municipalité doit verser directement à la bibliothèque de Hemmingford un budget annuel pour l'achat de livres, qui équivaut minimalement à 15% de la valeur de la contribution annuelle versée au CRSBP Montérégie ;

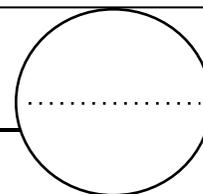
Attendu que le montant est basé sur le calcul suivant

Selon le MAMH, le nombre d'habitants au Village est de	895 habitants
Taux établi par CRSBP pour 2024	5,19 \$/ habitants
(Nombre d'habitants X le taux par habitant) =	4 645.05 \$
TVQ non remboursable	232.25 \$
Total	4 877.30 \$
15% de ce montant total équivaut à :	731.60 \$

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'un montant de 731.60 \$ soit remis à la Bibliothèque Communautaire de Hemmingford selon cet engagement et de prendre les fonds à même le poste 02-702-30-953, tel que prévu au budget de 2024.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 6 février 2024.

2024-02-047

## 10C – AIDE FINANCIÈRE – ARCHIVES HEMMINGFORD

Attendu que la résolution #2015-04-80 du Canton de Hemmingford et la résolution # 2015-04-085 du Village de Hemmingford stipulent que chacune des Municipalités offrira son soutien au projet d'Archives Hemmingford ;

Attendu que le montant de 15 000 \$ n'avait pas été bonifié depuis 2015 ;

Attendu que le montant accordé cette année sera de 20 000 \$ en deux versements ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit ;

- Que la Municipalité du Village de Hemmingford procède au paiement de 50% de l'aide financière pour un montant de 10 000\$, qui inclus la part de la Municipalité du Village à la hauteur de 3 000 \$ ainsi que la part du Canton de Hemmingford à la hauteur de 7 000\$ ;

- Que les Archives Hemmingford devront fournir à la Municipalité leurs états financiers de l'année 2023, lorsqu'ils seront disponibles ;

- Que la deuxième partie de cette aide financière sera accordée lorsque la condition précédente sera respectée ;

- Que les fonds soient pris à même le poste 02-702-30-511, tel que prévu au budget.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2024-02-048

## 10D - ISOLATION POLYURÉTHANNE CENTRE COMMUNAUTAIRE ST ANDREW'S

Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford désire faire l'isolation du plancher des bureaux louer dans le Centre communautaire St-Andrew's à la suite de l'information reçu des locataires;

Attendu que la municipalité a fait une vérification du sous-sol du Centre communautaire et qu'il n'y ait pas d'isolation sur les murs extérieurs et qu'une partie du plancher est en terre;

Attendu que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux d'isolation polyuréthane de 2 à 2 ½ pouces et que le résultat des soumissions se détaille comme suit :

Compagnie	Section	Description	Prix
Isolation Réno-Pro inc.	1	Bureaux (SAB & MWCN)	2 750.00\$ + tx
Isolation Réno-Pro inc	2	Le restant du sous-sol	4 250.00\$ + tx
Equinox Plus		Ne se déplace pas pour soumission	NUL

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers présent, ce qui suit :

- Que l'isolation polyuréthane du sous-sol du Centre communautaire St-Andrew's soit octroyé à Isolation Réno-Pro Inc. au coût de 7 000\$ plus taxes.

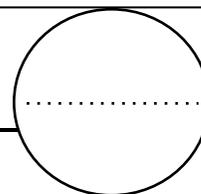
**RAPORTÉ**

2024-02-049

## 10E- ENTENTE SUR LE FILTRAGE DES PERSONNES APPELÉES À OEUVRER AUPRÈS DES PERSONNES VULNÉRABLES

Attendu que la Municipalité procède à des vérifications générales d'antécédents judiciaires auprès de certains employés et bénévoles ayant des contacts directs avec les enfants ;

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 6 février 2024.

Attendu que la Sûreté du Québec effectue gratuitement pour les municipalités des vérifications d'antécédents judiciaires suite à une résolution municipale ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser monsieur Michael Krohn, directeur générale, greffière et trésorière adjoint ou madame Pascale Giroux, directrice générale adjoint à faire, de façon systématique, une vérification des antécédents judiciaires à la Sûreté du Québec des employés et bénévoles ayant des contacts directs avec les enfants ;

-Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste de Napierville;

-Que Michael Krohn, directeur générale, greffière et trésorière adjoint ou Madame Pascale Giroux, directrice générale adjoint, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité du Village de Hemmingford l'entente de filtrage des personnes à oeuvrer auprès des personnes vulnérables avec la Sûreté du Québec.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2024-02-050

**10F- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 319-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 319 ÉTABLISSANT LES TARIFS POUR LE SERVICE DE CAMP DE JOUR MUNICIPAL**

Je, Lucie Bourdon, donne un avis de motion que je présenterai à cette même séance du conseil, le projet de règlement #319-1 abrogeant et remplaçant les règlements 314, 314-1 et 319 concernant les tarifs du camp de jour municipal.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2024-02-051

**10G-PRESENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 319-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 319 ÉTABLISSANT LES TARIFS POUR LE SERVICE DE CAMP DE JOUR MUNICIPAL**

Considérant que conformément aux articles 244.1 et suivant de la Loi sur la fiscalité Municipale (L.R.Q. chapitre F2.1), la municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses services sera financé au moyen d'un mode de tarification;

Considérant que les orientations du Conseil municipal, dans le cadre de l'élaboration De sa Politique de la famille et des aînés, afin de favoriser l'accessibilité aux activités de loisir et de culture à ses citoyens et citoyennes de tous âges;

Considérant que Ce règlement abroge les règlements no 319 sur le même sujet;

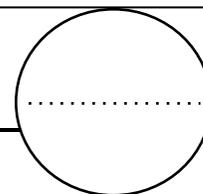
Considérant qu' il y a lieu d'adopter un nouveau règlement simplifié pour établir une tarification pour le service de camps de jour offert par la municipalité;

Considérant que les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, à la séance du conseil du 6 février 2024 le tout conformément à l'article 445 du Code municipal, ont déclarés l'avoir lu et ont renoncé à sa lecture;

Considérant qu' avis de motion, avec dispense de lecture, du présent règlement a été donné le 6 février 2024 par Lucie Bourdon, conseillère;

Considérant que les membres du conseil ont reçu copie du règlement, à la séance du conseil du 4 février 2024 le tout conformément à l'article 445 du Code municipal, ont déclarés l'avoir lu et ont renoncé à sa lecture ;

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 6 février 2024.

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement d'adopter le règlement relatif à la tarification pour le service de camps de jour, numéro 319-1 et qu'il soit statué et décrété par règlement ce qui suit :

**Article 1** Le présent règlement a pour but de régir la tarification du service de camp de jour offert par la Municipalité du Village de Hemmingford.

**Article 2** Ce règlement abroge et remplace les règlements no 314 et 314-1 et 319.

**Article 3** Un service de camp de jour en période de relâche scolaire pourrait avoir lieu lors de la semaine de relâche de l'école Saint-Romain ainsi que de l'école élémentaire Hemmingford. Le camp de jour de la semaine de relâche sera offert seulement si le conseil adopte une résolution en ce sens, en se basant sur la demande des citoyens.

**Article 4** Un service de camp de jour d'été est offert en période estivale moyennant des frais établis à l'article 8 de ce règlement. Le nombre de semaines, les dates de début et de fin ainsi que les heures normales du camp seront établies chaque année par une résolution du conseil municipal.

**Article 5** Le paiement pour le service de camps de jour de la semaine de relâche sera exigible en un seul versement à la date préétablie par la direction.

Le paiement du camp de jour estival sera exigible en un versement ou par entente de virement bancaires automatisés aux dates choisies par la direction.

**Article 6** Au besoin, une journée d'inscription en présentiel pourra être organisée par la direction, à une date et dans un lieu approprié déterminés par la direction.

Lors du camp de jour estival, il sera possible de faire l'inscription d'un enfant en cours de saison s'il y a encore des places disponibles. Cependant, le paiement devra avoir été effectué le mercredi précédent la semaine demandée.

**Article 7** Si une sortie éducative, sportive ou culturelle est organisée, les frais de la sortie seront égaux aux frais d'autobus et aux frais de l'activité seulement. Les frais d'inscription au camp de jour pour la journée de sortie devront avoir été payés.

## Article 8

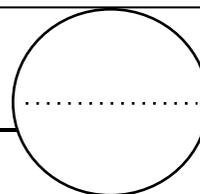
Tarification du Camp de jour	
Description	Camp de jour Tarif
Tarifs pour la semaine de relâche	75\$ par semaine
Tarifs pour le camp de jour d'été	75\$ par semaine

**Article 9** Ce règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

**CORRESPONDANCE**

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 6 février 2024.

2024-02-052

## 11A – CÉRÉMONIE DES FINISSANTS – ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-CYR

Considérant que les enfants francophones de notre territoire vont à l'école Louis Cyr;

Considérant qu'il est important de continuer à reconnaître les efforts de nos enfants;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de \$100.00 soit accordé à l'école secondaire Louis-Cyr pour la remise des bourses en reconnaissance des efforts des enfants.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2024-02-053

## 11B - BOURSES POUR FINISSANT – ÉCOLE SECONDAIRE CVR

Attendu que les enfants anglophones de notre territoire vont à l'école CVR :

Attendu qu'il est important de continuer à reconnaître les efforts de nos enfants;

En conséquence, il est proposé et appuyé et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de \$100.00 soit accordé à Chateauguay Valley Regional High School (CVR Educational Foundation) pour la remise des bourses en reconnaissance des efforts des enfants

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2024-02-054

## 11C - BULLETIN COMMUNAUTAIRE INFO HEMMINGFORD – SYSTÈME DE COMMUNICATION À L'INTÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ – APPUI FINANCIER

Considérant que le Comité de citoyens de Hemmingford pour un développement durable maintenant connu sous le nom officiel « Bulletin communautaire Info Hemmingford » présente une demande d'aide financière pour continuer le bulletin communautaire « Info Hemmingford » qui a remporté un vif succès auprès de la population en général durant l'année 2023 et antérieures;

Considérant que la municipalité du Village a subventionné ce bulletin en 2023 au montant de 2 000\$;

Considérant que le mandat et la mission proposés par le Bulletin communautaire Info Hemmingford s'avèrent pour le bénéfice des citoyens du Village et du Canton de Hemmingford;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'un montant de 2 000\$ soit accordé à titre d'aide financière pour ce bulletin local, tel que prévu au budget de 2024 ou par une appropriation de surplus.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

## QUESTIONS DIVERSES

2024-02-055

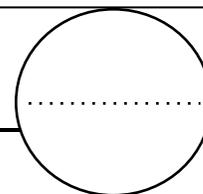
## 12A – EMBAUCHE ANIMATEURS ET ANIMATRICES DU CAMP DE JOUR 2024 POUR LA SEMAINE DE RELÂCHE MARS 4-8 2024

Considérant les orientations du Conseil municipal, dans le cadre de l'élaboration de sa *Politique familiale et des aînés*, afin de favoriser l'accessibilité aux activités de loisir et de cultures à ses citoyens et citoyennes de tous âges ;

Considérant que la Municipalité offre un programme de Camp de jour pour la semaine de relâche, celui-ci devant se doter de personnel temporaire à temps plein et à temps partiel ;

Considérant que les salaires sont déterminés selon le tableau des recommandations #2024-001;

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 6 février 2024.

Considérant que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour couvrir cette dépense par son budget annuel courant ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ;

- D'autoriser l'embauche des étudiants suivants au poste d'animateur en chef et d'animateurs au camp de jour 2024 aux conditions décrites dans le tableau #2021-001;

Nom	Poste
Wendy Giroux	Coordinatrice du camp de jour
Gretel Rodriguez	Coordinatrice du camp de jour
Mélina Payant	Monitrice
Olivia Greer	Monitrice
MaryJane Whyte	Monitrice

- De mandater le Directeur General, pour faire effectuer la vérification des antécédents judiciaires des personnes œuvrant auprès d'une clientèle vulnérable pour les moniteurs de camp de jour ;
- D'autoriser le Directeur General monsieur Michael Krohn, et le maire Monsieur Drew Somerville pour signer tous les documents requis par le poste de police de Napierville.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2024-02-056

## **12B-CONSULTATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNERIES - PROJET DE PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE D'INFRASTRUCTURES SCOLAIRES 2025-2035**

Considérant que le 19 janvier 2024, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries transmettait à la municipalité du Village de Hemmingford son projet de planification des besoins d'espace d'infrastructures scolaires 2025-2035 à des fins de consultation ;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver le projet de planification des besoins d'espace d'infrastructures scolaires 2025-2035 tel que soumis par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2024-02-057

## **12C-ACHAT D'UNE MODULE T4 ET R1- LOGICIEL SYGEM**

Considérant que Depuis le 1er janvier 2024, Revenu Québec oblige toute entreprise de plus de 5 employés et qui en gèrent la paie à transmettre par Internet les T4 et R1 aux gouvernements

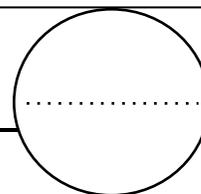
Considérant que PG Solutions offre un mini module qui répond à cette exigence et est entièrement intégré au module SYGEM Paie,

Considérant que le coût pour l'achat de le mini module est de 500\$ avant taxes ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver l'achat de le mini module est de 500\$ avant taxes et de prendre les fonds à même le compte 02-130-00-419.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 6 février 2024.

2024-02-058

## 13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 6 FÉVRIER 2024

Considérant que M. Michael Krohn, le directeur général confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 6 février 2024, soit dans le budget 2023, ou par une appropriation de surplus ;

Par conséquent, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés du 17 janvier 2024 au 6 février 2024, incluant les salaires des membres du conseil et des employés municipaux, soient acceptés au montant de 27 228.56\$ et que les comptes à payer en date du 1er février 2022 soient payés au montant de 147 747.40\$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

## 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-02-059

## 15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h04.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

\_\_\_\_\_  
Drew Somerville  
Maire

\_\_\_\_\_  
Michael Krohn  
Directeur général, Greffier et Trésorier adjoint

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 6 février 2024.